EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX

Délibération n° DE_2026_027 du samedi 21 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 7	
Présents : 7	Absents : 0
Représentés : 0	Votants : 7
POUR : 6	CONTRE : 0
Abstention : 1	

Le vingt et un mars deux mille vingt-six à 10 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de COURTIAL Anne.

Présents : COURTIAL Anne, ENGELHARD Coen, COT Mélanie, PUJOL Christophe, BROS FACER Virginie, PAULY Antoine, GALY Jean-Claude

Absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : COT Mélanie

Date de convocation : 17/03/2026 Date d'affichage : 17/03/2026

****

Détermination du nombre des adjoints

****

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que le conseil municipal compte 7 membres ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 6 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide la création de 2 postes d'adjoints.

Fait et délibéré à Castex, le 21/03/2026

La secrétaire de séance,
COT Mélanie

Madame La Maire
Anne COURTIAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte le 25 mars 2026
Après dépôt en sous-préfecture le 25 mars 2026
Après publication ou notification le 25 mars 2026

MAIRIE DE CASTEX
09350 (Ariège)

Date de transmission de l'acte: 25/03/2026
Date de reception de l'AR: 25/03/2026
009-210900841-DE_2026_027-DE
A G E D I